

# Informations rentrée 2010-2011

dimanche 5 septembre 2010, par [direction](#)

Ecole primaire des Granettes

## INFORMATIONS AUX PARENTS : Rentrée 2010-2011

### Horaires 8 h 30 - 11 h 30 13 h 30 - 16 h 30

Les élèves sont accueillis 10 minutes avant chaque entrée. Les élèves se présentant à l'école avant 8 h 20 doivent être obligatoirement inscrits à la garderie et y être accompagnés. Pour des raisons évidentes de sécurité, les élèves ne doivent pas arriver trop en avance. Les parents doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout retard : les portes sont fermées à 8 h 30 et à 13 h 30. Lorsque pour une raison quelconque, vous arrivez en retard, votre enfant sera pris en charge par une dame de service qui l'emmènera dans sa classe.

Nous vous demandons également de ne pas laisser les enfants devant l'école après la sortie.

En cas de problème important et exceptionnel, téléphoner à l'école (04 42 20 00 80) avant 11h30 et 16h30 (répondeur lu à 11 h 30 et à 16 h 30)

### Accès à l'école

En raison du plan vigi-pirate renforcé, toute personne étrangère à l'école doit être autorisée à y pénétrer. Les parents et autres adultes n'ont donc accès à l'école que dans des conditions bien définies (rencontre avec un enseignant, réunion, activité programmée). Les enseignants sont à votre disposition pour vous recevoir au sujet de votre enfant, sur rendez-vous, pris par l'intermédiaire du cahier de liaison.

La circulation aux abords de l'école est toujours délicate et nous vous demandons, comme il a été voté à un conseil d'école antérieur, de ne pas descendre en voiture devant la maternelle, d'être vigilants et civiques.

Nous vous rappelons qu'un transport scolaire est mis à la disposition des familles par la ville d'Aix-en-Provence et que vous pouvez vous inscrire auprès d'Aix en Bus à l'Office du tourisme.

### Assurance

L'assurance des élèves (Responsabilité Civile) est obligatoire.

L'assurance des élèves (Individuelle Accident) est exigée dans le cas de sorties scolaires facultatives comme les classes de découverte, les sorties environnement.

Il convient donc, avant le 10/09/10 délai de rigueur :

- soit de fournir une attestation de votre assureur précisant que
- \* l'enfant est garanti en responsabilité civile et en individuel accident
- \* la date de validité 2010-2011

-soit d'adhérer à l'une des assurances scolaires proposées et de ramener l'attestation à l'école dès réception

## **Coopérative scolaire**

:

C'est une participation volontaire des familles à la vie de l'école. Elle permet l'organisation de sorties, d'animations..., elle participe aussi à l'amélioration du fonctionnement de l'école. Sans cette participation des familles, nous ne pourrions mener à bien tous nos projets !

L'adhésion à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) de 1 euro 30 par enfant est incluse dans cette participation qui, cette année, est fixée à

- 15 euros pour 1 enfant scolarisé en élémentaire

- 24 euros pour 2 enfants "

- 32 euros pour 3 enfants "

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Coopérative scolaire des Granettes CCP Marseille 80 79 48 U

## **Papiers de rentrée**

A rapporter le jour de la rentrée pour les élèves ayant eu le dossier en juin ou le 03/09/10, délai de rigueur.

GARDERIE : 7 h 30 - 8 h 20

ETUDE : 16 h 30 - 17 h 45

Un dossier d'inscription « Mairie » vous sera remis, à rapporter avec toutes les signatures

N'oubliez pas de signer régulièrement toutes les informations du cahier de liaison.

Bonne année scolaire à tous,

pour l'équipe enseignante : Muriel Thibault